



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Le Vice-Premier Ministre

**MOT DE CIRCONSTANCE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE VICE-PREMIER
MINISTRE, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT A L'OCCASION DE LA SEANCE DE VALIDATION DE LA
POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTERE**

La République Démocratique du Congo a levé l'option de basculer du Budget de moyens au Budget-Programmes. Ce mode de gestion budgétaire offre de nombreux avantages, notamment une meilleure gestion des finances publiques axée sur les résultats ou encore une meilleure affectation des ressources aux actions publiques essentielles.

Pour arriver au système de Budget-Programmes, il est exigé que chaque Ministère dispose de sa politique sectorielle, assortie d'un plan d'actions prioritaires. C'est dans cette logique que s'inscrit cet atelier de validation de la politique sectorielle du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.

Ce processus qui aboutit, ce jour, a été amorcé depuis 2019, avec le diagnostic qui avait été réalisé avec le concours de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les services et structures sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.

Aujourd'hui, la présente séance constitue la consécration de ce long processus, conduit grâce aux efforts de mobilisation de la Direction d'Etudes et Planification. L'aboutissement de la formulation de la politique sectorielle dont le draft résume en trois axes, traduit en termes de programmes ci-après, sera soumis à notre appréciation

A savoir

- Programme Administration Générale
- Programme Etude et Planification du développement
- Investissement et partenariat pour le développement

En annexe nous avons le Plan d'Actions Prioritaires qui s'étend sur les cinq ans, soit de 2024 à 2028. Je vous souhaite donc une participation active à toutes et à tous.